

Yaoundé, le

N° 2009/...../CAPEF/SG/DEP/SEP

LE PRÉSIDENT

A

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE DU CAMEROUN
(A L'ATTENTION DE LA COMMISSION DE
PRODUCTION ET DES ECHANGES)
-Yaoundé-**

***OBJET : Présentation du plaidoyer en faveur
d'une Loi d'orientation Agricole au Cameroun.***

Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions statutaires de consultation de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun (CAPEF), nous avons été sollicité par le Collectif des ONGs pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (COSADER), pour enrichir une réflexion sur la mise en place d'une Loi d'Orientation Agricole au Cameroun.

Cette initiative qui émane d'une Organisation de la Société Civile témoigne à suffisance de l'intérêt manifesté par les communautés locales pour l'amélioration du cadre réglementaire, en matière de développement de notre agriculture et du secteur rural.

Faut-il le souligner, dans notre pays, le secteur rural passe pour être le secteur primordial de l'économie nationale et la clé du développement économique ; en effet, il contribue pour près d'un tiers (1/3) au Produit Intérieur Brut (PIB) et occupe environ 60 % de la population active.

Le bien fondé d'une Loi d'Orientation Agricole réside dans la réglementation du domaine des investissements, de l'identification des bassins de production, de la promotion des filières de croissance, entres autres.

Aussi, vous sachant sensible à ce genre de préoccupations, ai-je l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, une rencontre entre les responsables de votre Auguste Institution, les experts du COSADER et ceux de notre Chambre Consulaire, afin d'examiner les contours de la faisabilité d'une Loi d'Orientation Agricole au Cameroun.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. : Exposé de motifs du plaidoyer